



Pour une aide sociale à l'enfance pleinement protectrice et centrée sur l'enfant

Il y a Louise, 14 ans, déplacée 4 fois en 6 mois, préparant seule sa valise faute de solution. Mathis, 17 ans, scolarisé seulement 3 semaines cette année, sans suivi ni repère. Inaya, 12 ans, encore logée à l'hôtel. Ces cas n'ont rien d'anecdotiques mais illustrent les trop nombreuses défaillances du modèle de l'ASE en France.

L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), pourtant censée protéger les plus vulnérables, révèle aujourd'hui une crise systémique et non de dysfonctionnements isolés, traduisant l'irresponsabilité de l'État français à assumer ses obligations fondamentales, légales et morales : protéger les enfants de la République. Placements insuffisants, hébergements précaires, maltraitements institutionnels, manque de moyens : l'Etat ne garantit plus les droits fondamentaux de ses propres enfants. La protection de l'enfance exige un modèle cohérent, stable et digne.

Les chiffres illustrent l'ampleur du problème : en 2024, 404 600 mesures d'ASE étaient en cours, dont plus de la moitié en placement. Les jeunes majeurs accompagnés restent trop peu soutenus, et les capacités d'accueil demeurent dramatiquement limitées. Derrière ces données, la réalité est encore plus alarmante : enfants logés à l'hôtel, absence de contrôle sur certains professionnels, retards de placement, turnover massif et burn-out généralisé, etc..

Les JS appellent à un nouveau modèle national de protection de l'enfance, fondé sur un renforcement massif des moyens humains et financiers. Cela passe par un recrutement massif d'éducateurs, travailleurs sociaux, par la revalorisation salariale et par l'accès à un suivi psychologique pour les professionnels. La création de places d'accueil adaptées est indispensable, tout comme l'abandon définitif de l'hébergement en hôtel et le contrôle strict de toute personne intervenant auprès d'un mineur.

La prévention doit-être prioritaire : soutien à la parentalité, accompagnement social, médiation familiale, repérage précoce des situations à risque. Les familles d'accueil doivent être reconnues comme de véritables acteurs éducatifs, avec un statut renforcé et valorisé pour assurer stabilité et qualité de prise en charge.

Aucun jeune ne doit sortir de l'ASE sans solutions à 18 ans. L'accompagnement jusqu'à 21 ans doit être effectif, structuré, et orienté vers l'autonomie réelle; conformément à l'esprit de la loi Taquet.

Ce que nous demandons est simple : une restructuration l'ASE et se traduit en 7 points :

- Développer des systèmes d'aide intensifs aux familles afin de prévenir les placements ;
- Privilégier le dispositif de famille élargie avant les placements en foyers et familles d'accueil ;
- Sortir du modèle des gros établissements impersonnels et privilégier un encadrement limité, comme en Norvège, avec 4 à 6 jeunes par structure ;
- Sortir du système de disparités entre 101 départements, associations, et acteurs multiples;
- Stopper les sorties sèches à 18 ans ;
- Garantir transparence et lutte contre les dérives avec la mission confié au défenseur des droits ;
- Augmenter le nombre d'accueillants et mieux former pour améliorer la qualité de l'accueil.